

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
6 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Désignation de
représentants au sein du
Comité National d'Action
Sociale (CNAS)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 7 mai 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 7 mai 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 mai 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt six, le 6 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 avril deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Madame de CIDRAC Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur de BEAULAINCOURT Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur PARINET Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

Avaient donné procuration :

Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Madame MACE
Madame BERANGER à Monsieur COSSON

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260506-26-C-22-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

N° DE DOSSIER : 26 C 22

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

A ce titre, les agents de la collectivité bénéficient d'un large éventail de prestations contribuant à améliorer leur quotidien (sports, culture, vacances, aides financières...).

Le CNAS dispose de différentes instances au sein desquelles les Collectivités sont représentées de manière pluraliste par un élu et un agent.

Les représentants au sein du CNAS sont désignés pour une période de 6 ans alignée sur le mandat des municipalités.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner au sein des instances du CNAS :

Élu : Monsieur Thierry COLLOGNAT – Maire-Adjoint aux Ressources Humaines

Agent : Madame Émilie AMARANTO – Directrice des Ressources Humaines

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE Monsieur Thierry COLLOGNAT – Maire-Adjoint aux Ressources Humaines et Madame Émilie AMARANTO – Directrice des Ressources Humaines pour représenter la Ville au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.